

Premièrement, je voudrais profiter du peu de temps à ma disposition pour parler de la façon dont ce fonds a été créé. Une organisation canadienne très respectée avait fait une excellente proposition. Je veux parler du Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, qui représente les femmes de tout le pays.

[Français]

Le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes, monsieur le Président, a étudié minutieusement comment les fonds doivent être affectés pour la défense des droits à l'égalité. Et de l'avis non seulement de ce Fonds, mais aussi à notre avis à nous, du Nouveau parti démocratique, il est essentiel que les femmes elles-mêmes puissent choisir les causes d'importance et qu'elles soient en mesure de décider de l'opportunité d'une démarche et d'utiliser les fonds comme bon leur semble, et non pas comme il semble bon aux autres.

Voilà pourquoi le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes a demandé l'aide financière du gouvernement du Canada sous la forme d'un don. Et, monsieur le Président, elles avaient un propos très précis. Le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes a demandé un don de 20 millions de dollars.

Les intérêts de ce Fonds seraient d'environ deux millions de dollars et ce don doit disposer d'un petit organisme de défense des intérêts publics pour fonctionner. Et comme le Fonds l'a dit: Il faut avoir accès aux tribunaux pour faire valoir les garanties de la Charte.

● (1530)

[Traduction]

Un groupement a présenté une proposition concrète en vue d'assurer le financement de ces causes. Que s'est-il passé? L'organisme en question a essayé de rejoindre un des représentants du gouvernement, non pas une fois ou deux, mais à 13 reprises; il a demandé à parler au président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), au secrétaire d'État (M. Bouchard), au ministre de la Justice, mais tous ont fait la sourde oreille. Et pourtant le gouvernement se vante de consulter les gens. Voilà pour la consultation. Il n'y en a eu aucune au sujet de cette importante question.

Si le gouvernement avait consulté les intéressés, il aurait constaté que cette proposition était fondamentalement inacceptable. Les groupes de la société qui comptaient le plus sur une intervention gouvernementale, c'est-à-dire le mouvement féministe, les handicapés, les minorités visibles et les autres minorités, la ressentent comme une véritable insulte. C'est une attitude paternaliste qui renie l'égalité que le gouvernement est censé favoriser.

Comme la déclarer Shelagh Day au Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes:

Une fois encore les femmes devront se plier aux décisions prises par d'autres. On pourrait croire que l'égalité des droits signifierait que les femmes seraient en mesure de prendre elles-mêmes des décisions et faire honneur à cette capacité. Ce n'est pas là une décision valable en matière de droits égaux.

Déclarations de ministres

Nous faisons écho, monsieur le Président, à cette inquiétude exprimée également par des représentants d'invalides et de groupes ethniques au Canada, notamment le Conseil ethnoculturel canadien.

Je signale, monsieur le Président, que nous ne nous opposons pas au principe d'un organisme indépendant qui aurait le pouvoir et je pourrais ajouter les fonds nécessaires pour aider à financer les importants défis à relever en vertu des dispositions de la Charte des droits. Nous, nous disons que les deux principes ne s'excluent pas l'un l'autre. Il est possible de confier à un organisme autonome respecté, comme le Conseil canadien de développement social des décisions de financement tout en reconnaissant qu'il appartient aux femmes de fixer les priorités féminines, aux handicapés de fixer les priorités des handicapés, et aux représentants des minorités de fixer leurs priorités, à l'exclusion des autres.

M. Crosbie: Nous sommes d'accord.

M. McLean: Nous sommes d'accord. C'est exactement ce qu'ils ont fait.

M. Robison: Le gouvernement dit qu'il est d'accord, monsieur le Président. Pourtant, il présente un projet qui contredit ce principe fondamental.

M. Crombie: C'est du maccarthysme étroit.

M. Robison: Le Nouveau parti démocratique estime—quant au braillard de ministre de la Justice, nous l'entendrons en temps et lieu—que le montant qui est attribué à ce fonds...

M. Crosbie: Je ne peux pas parler ici parce que les grandes gueules de NPD s'accrochent au plancher.

M. Robison: ... n'est pas suffisant.

Mme Mitchell: L'injuste ministre de la Justice.

M. Robison: Le Fonds d'action et d'éducation juridique pour les femmes a estimé qu'il faudrait dans les deux millions par année simplement pour combattre les très graves injustices qui existent depuis toujours contre les femmes. Mais ce programme accorde deux millions pour la totalité des contestations judiciaires, notamment celles au titre des droits linguistiques. La structure proposée est mal conçue. Elle va entraîner des retards, l'examen des dossiers un par un plutôt qu'en fonction des priorités.

En fait, et comme le disait la présidente d'un comité juridique du Fonds d'action et d'éducation, M^{me} Mary Eberts:

La possibilité que toute l'affaire s'embourbe est très réelle. Je suis persuadée que la méthode ne peut que ralentir le processus de traitement des litiges.

Justice remise est justice refusée, monsieur le Président...

M. Dick: D'où tenez-vous cela?

M. Robison: Et il y a trop longtemps qu'on ne rend pas justice aux Canadiennes, aux invalides et aux autres groupes minoritaires. Nous, de notre parti, croyons qu'il est plus que temps de créer un ou plusieurs fonds et, même si les ressources doivent être augmentées, nous sommes très déçus que le gouvernement n'ait pas consulté les groupes visés, ni présenté des recommandations qui satisfassent aux préoccupations des